

LA LETTRE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL 973

N°2 – février 2020



I. Actualités des services de l'OFB en Guyane

I.1 Mission du directeur des Outre-Mer en Guyane

Jean-Michel ZAMMITE, directeur des outre-mer à l'OFB s'est rendu en Guyane du 7 au 14 février. Il a rencontré, en plus des agents affectés dans les différents services de l'OFB de Guyane, les différents partenaires de l'OFB : Préfet, DGTM, CTG, PAG, ONF, collectivités et Patrick Lecante en tant qu'administrateur de l'OFB.



La direction des outre-mer de l'OFB rassemble 140 agents, dont 25 en Guyane. Ils sont en charge des différentes missions de l'établissement : police de l'environnement, connaissance, appui aux politiques publiques et support administratif aux équipes.

II. Actions de police : protection de la faune et des milieux

II.1 Atteinte à la faune sauvage

II.1.1 Actions anti-braconnage et commerce illégal menées au PCR

Lors d'un contrôle au PCR de Régina, les agents ont constaté dans un véhicule la présence d'un Hocco (*Crax alector*). Le conducteur a déclaré l'avoir acheté 20 euros au marché de Saint Georges. Une enquête judiciaire est en cours. En effet, tous les oiseaux de Guyane sont interdits au commerce. Ceci constitue un délit passible de 150000 € d'amende et de 3 ans de prison.





Au mois de janvier, les gendarmes affectés au PCR de Régina ont contacté le service car un individu transportait à bord de son véhicule des morceaux de Kwata ou singe Atèle, espèce intégralement protégée. L'individu, convoqué au service pour une audition librement consentie, a déclaré l'avoir chassé sur la route reliant Régina à Saint Georges. Un procès-verbal est dressé à l'encontre de ce braconnier pour destruction et transport d'espèce protégée – délits passibles de 150000 € d'amende et de 3 ans de prison.

II.1.2 Prélèvement illégal de milliers de fourmis



Les fourmis Flamande d'Amérique du sud, surnommées « balle de fusil » en raison de leur taille (la plus grande du monde) et de la puissance de leur venin ont été les victimes de leur renommée. Cette espèce fait en effet le bonheur et l'intéressement des passionnés. Un touriste Allemand avait capturé plus d'un millier de fourmis dans le milieu naturel guyanais, dont plus de 400 fourmis flamandes. Ces insectes étaient destinés à la revente : la valeur marchande de cette saisie avoisinait les 10000 euros. Le mis en cause n'ayant pas fait de déclaration, il est reparti avec ses valises vides. Les agents de l'OFB ont relâché les arthropodes dans leur milieu naturel.

II.2 Atteinte aux espaces naturels

II.2.1 Dépôts sauvages d'ordures

Lors de plusieurs patrouilles sur la commune de Matoury, alors qu'ils circulaient sur la RN2, les inspecteurs de l'environnement du SD Guyane ont verbalisé des usagers en scooter pour des dépôts d'immondices. L'un venait de jeter une cannette de bière, l'autre une bouteille en plastique dans un canal et cela à moins de 50m de poubelles. Deux procédures par timbre amende ont été dressées, les personnes sont redevables de 68 euros au Trésor Public. Les agents du service verbalisent régulièrement des personnes pour ce genre d'incivilité qui nuit au maintien en bon état de notre cadre de vie.

II.2.2 Pêche illégale en réserve naturelle

Début janvier, à l'occasion d'une action de surveillance dans la zone des rizières de Mana, les agents du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité, accompagnés d'un agent de la réserve naturelle nationale de l'Amana ont découvert 3 embarcations de pêche en mer, de type « tapouilles surinamaises », qui s'étaient dissimulées au fin fond d'un canal.

Aucun document ne permettant aux tapouilles de pêcher dans les eaux territoriales françaises n'a été présenté. Les inspecteurs de l'environnement ont donc appréhendé et fait rejeter à l'eau près de 6 tonnes de poissons, 40 kg de vessies natatoires et l'ensemble de la glace présente dans les cales.



II.2.3 Vol de bois sur la Gabaret



De mission dans l'est Guyanais, les agents du service départemental de l'OFB ont découvert un vol de bois sur des terrains appartenant à l'état. Ceci étant un délit, les agents ont saisi les moteurs des deux embarcations qui étaient en attente, dans une petite crique, d'un chargement de bois illégal. Les mis en cause, qui ont pris la fuite, attendaient que la marée monte pour pouvoir sortir le bois de la forêt avec leurs embarcations.

ONF, Gendarmerie et OFB font régulièrement des missions conjointes sur le sujet du vol de bois dans la forêt guyanaise.

III. Mission technique : connaissance des relations entre la faune, l'homme et ses habitats

III.1 Mise en place du permis de chasser en Guyane

III.1.1 Formation des formateurs au permis de chasser



Du 27 janvier au 7 février, le réseau sécurité à la chasse, composé de trois inspecteurs du permis de chasser est venu mettre à niveau les futurs formateurs au permis de chasser, un mois après leur formation initiale. Ils ont également validé tous les parcours des centres d'examen, d'Apatou à Saint Georges. A cette occasion, 5 formateurs du Haut-Maroni ont été recrutés et ont été formés durant cette mission. Ils seront les formateurs dans les différents villages qui composent la commune de Maripasoula.

Le réseau de formateurs est donc prêt à délivrer les premières formations au permis de chasser. L'inspecteur du permis de chasser dédié à la Guyane prendra son poste début mars.

III.1.2 Le début des inscriptions pour l'examen

Les candidats à l'examen du permis de chasser de Guyane peuvent maintenant s'inscrire à l'examen que ce soit en Guyane ou dans tout le territoire national.

Voici le lien pour télécharger le CERFA d'inscription à l'examen du permis de chasser : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa 13945.do

III.2 Prise en charge de la faune sauvage

III.2.1 Sauvetage d'un bébé tamarin



Début février, les inspecteurs de l'environnement, en mission dans l'est de la Guyane, ont pris en charge un bébé singe Tamarin victime d'un accident de la route. Ils ont découvert une femelle Tamarin qui venait d'être percutée par un véhicule, au moment où elle traversait la route avec son groupe. Celle-ci et son autre petit n'ont pas survécu à l'impact.

Les agents ont pu récupérer le jeune singe saint et sauf et l'ont remis au vétérinaire de l'association JUNGLE Vêt qui, en lien avec l'association ONCA, va se charger de le réintroduire dans son milieu naturel une fois adulte.

III.2.2 Transfert et relâché de faune saisie

Début février, le service départemental de Guyane est appelé par la gendarmerie maritime qui a découvert, lors d'une perquisition, des animaux sauvages chez un particulier.

Arrivé sur place, les inspecteurs de l'environnement ont découvert deux saïmiris, un capucin brun, un bébé unau et cinq tortues terrestres. Les deux saïmiris ainsi que le bébé unau ont été placés dans un centre de soins tandis que les cinq tortues terrestres et le capucin brun ont été relâchés.

Les infractions liées à la détention illégale d'espèces animales non domestiques ont été relevées par les enquêteurs de la Gendarmerie.



III.3 Études et connaissance de la faune sauvage

III.1.1 Valorisation du programme de recherche sur le pécari à lèvres blanches

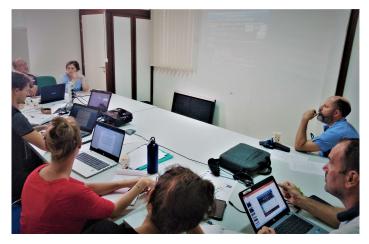
Les travaux menés par l'OFB sur l'écologie du pécari à lèvres blanches en collaboration avec le Parc Amazonien, le Centre Spatial Guyanais et la Réserve Naturelle du Mont Grand Matoury et grâce à un financement européen (BEST) ont été valorisés dans un chapitre du livre « Movement Ecology of Neotropical Forest Mammals ». L'article intitulé « Movements of White lipped peccary in French Guiana » s'inscrit dans la mouvance de l'écologie du déplacement et présente les résultats des suivis télémétriques des 15 individus qui ont été équipés de colliers GPS satellite entre 2014 et 2017.

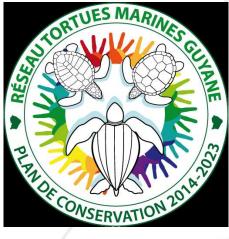


La taille des domaines vitaux des deux groupes suivis avoisine les 60 km² et leurs déplacements journaliers sont en moyenne de 3km, bien qu'ils soient capables de parcourir un peu plus de 8km au cours d'une seule journée. Les pécaris évitent les milieux ouverts de type savane mais utilisent volontiers les cordons forestiers pour passer d'une zone forestière à l'autre. La technologie des colliers GPS actuellement développée présente encore des limites dans l'environnement difficile de la forêt équatoriale mais reste un outil d'acquisition à distance de données précieuses sur cette espèce clé de écosystème forestier, commune en Guyane mais dont l'écologie est encore peu connue. Une synthèse en français de cet article paraîtra prochainement dans la revue de l'OFB.

III.1.2 Février, sous le signe du remue-méninges pour les tortues marines

Le mois de février a été marqué par plusieurs rassemblements importants entre les différentes structures qui mettent en œuvre le plan national d'actions (PNA) pour la conservation des tortues marines. Parmi les temps forts, on retiendra le 4 février qui a réuni le comité scientifique du PNA, qui œuvre à l'amélioration des connaissances sur les tortues guyanaises, et le 14 février, date à laquelle s'est tenu le groupe de travail sur la réduction des menaces en mer.





IV. Sensibilisation, communication et formation

IV.1 Actions de formation, information

IV.1.1 Présentation aux Pompiers de Rémire

Au mois de février, le SD 973 a été sollicité par les sapeurs pompiers de Rémire Montjoly pour former les nouveaux sapeurs pompiers à une approche sur les méthodes de capture des animaux sauvages.

Cette formation a permis de nombreux échanges sur toutes les espèces qui peuplent le milieu naturel guyanais. Cela a aussi été l'occasion de sensibiliser ce partenaire à la réglementation de la chasse en Guyane.

Cette session a rencontré un franc succès, à l'origine d'une nouvelle demande pour former l'autre partie de la caserne de Remire-Montjoly.



IV.1.2 Formation aux nouvelles prérogatives judiciaires



Marion Brulez, Cheffe du Service Police Judiciaire et Renseignements de la Direction de la Police et du Permis de Chasser de l'OFB s'est déplacée en Guyane, afin de former l'ensemble des agents du service départemental ainsi que 2 agents du Parc Amazonien sur les modifications issues de la loi de programmation et de réforme de la justice en date du 23 mars 2019 et de la loi portant création de l'OFB du 24 juillet 2019.

Pendant 3 jours, les nouvelles prérogatives en matière judiciaire et administrative, dévolues aux Inspecteurs de l'Environnement ont ainsi été largement abordées. Lors de la dernière journée, Madame Eve TASSIN, substitut du procureur de la République près du tribunal judiciaire de Cayenne, est venue présenter le protocole de transmission des procédures et de communication avec le parquet.

IV.1.3 Forum des SVT : le grand rendez-vous pédagogique

Le Réseau Tortues Marines Guyane, animé et coordonné par l'OFB, était représenté le 7 février au forum des sciences de la vie et de la terre, au collège Gérard Holder à Cayenne. Une soixantaine de professeurs étaient présents pour échanger avec différents acteurs de l'environnement, autour du développement de projets pédagogiques innovants pour sensibiliser les jeunes générations à la biodiversité locale.



TEL: 0594291920

IV.1.4 Symposium sur la rage



La conseillère de prévention chargée des questions de santé et sécurité au travail pour les agents de l'OFB affectés en Outre-Mer, a participé à cette grande rencontre sur la thématique de la rage en Guyane.

Une centaine de participants de différents horizons (service de l'État, médecins généralistes, du centre hospitalier ou militaires, vétérinaires, fourrière animale, zoo ...) ont assisté à une demie-journée de présentation sur :

- l'épidémiologie de la rage dans le monde et actualisation des recommandations françaises
- état des lieux de la rage en Guyane
- spécificité de la prise en charge des personnes exposées au risque rabique en Guyane
- la réglementation sanitaire en Guyane : vaccination et conditions de mouvements des animaux
- les chauves-souris de Guyane
- la circulation de la rage dans la population de chauves-souris en Guyane

Les agents du service de police et de l'unité technique et connaissances de l'OFB, exposés à ce risque bénéficient d'une prise en charge de la vaccination préventive et d'un suivi par le centre hospitalier de Cayenne.

V. Et du côté de nos partenaires

V.1 La Gendarmerie Nationale

IV.1.1 Saisie record de mercure par les militaires de la gendarmerie maritime

Depuis plusieurs jours, les militaires de la gendarmerie effectuaient une surveillance accrue dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal. Soutenus par l'AGIGN et la SAG, cette opération minutieuse a été couronnée de succès le 30 janvier 2020 avec une prise exceptionnelle de 50 kg de mercure conditionné en bouteilles de 10 kg, d'une pirogue de 14 m, de plus de 3200 kg d'alimentation et de matériels d'orpaillage divers.

